

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2021**



Le onze mai deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, à la salle de Nevers (en raison des mesures sanitaires liées au covid-19), dûment convoqué par courrier individuel en date du cinq mai deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 19

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ARTISSON Damien, BOUQUIGNAUD Charles, DA COSTA Françoise, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique, PIERRON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de présents	:	19
Nombre de procurations	:	0
Nombre de votants	:	19

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 avril 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire***



Présentation du projet de Monsieur HENRY pour l'affinage de fromages

Présentation du projet de réfection des pavés de la Place d'Armes

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention exceptionnelle à Rocroi Tennis Club

Vente d'une parcelle de terrain – Les Gras Prés

Modification de l'aménagement forestier

PERSONNEL

Remboursement des frais d'entretien des bureaux de la Maison Pour Tous

Recrutement et rémunération des agents pour la mise sous pli

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT

Changement de nom de la Place Mendès France

Tirage au sort des jurés d'assises – Année 2022

INFORMATION(S)

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

* * *

PRESENTATION DU PROJET DE REFECTION DES PAVES DE LA PLACE D'ARMES

Monsieur le Maire présente le projet de M. Rodolphe GISSINGER, architecte du patrimoine, sur la réfection des pavés de la Place d'Armes, à savoir présentation de la structure, de la dimension de pavés et de l'écoulement des eaux, ainsi que le phasage des travaux.

DELIBERATION N° 42-2021 : PRESENTATION DU PROJET DE MONSIEUR HENRY POUR L'AFFINAGE DE FROMAGES

Rapporteur : M. le Maire

Vu la présentation de M. HENRY concernant son projet de réaliser l'affinage de fromages dans les caves de la Caserne Marguenat,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe sur le projet de Monsieur HENRY et demande à ce que les discussions et négociations se poursuivent.

La commune doit au préalable réaliser les travaux de création d'une ouverture indépendante du bâtiment et ainsi permettre l'accès des caves aux personnes à mobilité réduite.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 43-2021 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ROCROI TENNIS CLUB

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Suite à la délibération n°119-2019, le Conseil Municipal avait décidé que la ville reprenait à sa charge les frais de consommations énergétiques du bâtiment des courts de tennis couverts,

Considérant que le contrat de fourniture de gaz avec la société ENGIE a été résilié seulement le 31 décembre 2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une **subvention exceptionnelle** d'un montant de **2 257,00 €** à l'**association Rocroi Tennis Club** correspondant aux consommations et abonnement, ainsi qu'aux frais de résiliation.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 44-2021 : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – LES GRAS PRES

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la demande de **M. et Mme KUSINSKI Stéphane** qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal (environ 500 m²), située à côté de leur propriété au Lotissement les Gras Prés – 10 Rue du 18 juin 1940,

Vu la délibération n°19-2021 du 2 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal donnait un accord de principe sur cette vente ;

Vu l'avis du domaine en date du 28 avril 2021 sur la valeur vénale de ce terrain, à savoir, 0,80 € le m²,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de vendre cette parcelle à M. et Mme KUSINSKI Stéphane, domiciliés 17 Rue du 18 juin 1940 à ROCROI, au prix de **0,80 € le m²**.

Désigne l'Etude Maître FILAINE Séverine – 08230 ROCROI pour la rédaction de l'acte notarié correspondant.

Rappelle que les frais de géomètre pour le bornage de la parcelle concernée sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 45-2020 : MODIFICATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

La crise « scolytes » actuellement en évolution sur la forêt communale de Rocroi ne permet pas d'établir un état des lieux consolidé afin de réviser durablement l'aménagement de ladite forêt arrivant à échéance en 2022.

Dans l'attente d'une stabilisation de la situation, la solution est de proroger pour une durée de 5 ans le plan de gestion actuel, soit une nouvelle échéance fixée à 2027.

Durant cette période, les objectifs de gestion sont maintenus hormis pour les parcelles impactées par la crise qui feront l'objet d'une gestion adaptée sur proposition de l'ONF, notamment en termes d'essences et d'itinéraire de reboisement.

Les coupes initialement prévues par l'aménagement au sein du groupe de régénération seront effectuées sous réserve de leur faisabilité déterminée d'un commun accord entre la commune et l'ONF.

Les coupes des autres groupes seront poursuivies selon les durées de rotation actées pour chaque groupe, une modulation pouvant intervenir en fonction de l'impact des produits accidentels liés à la crise « scolytes ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord au projet de prorogation avec modification présenté qui s'inscrit dans un projet collectif lié à la crise « scolytes » en cours d'évolution sur le périmètre du Schéma Régional d'Aménagement de Champagne-Ardenne ;
- sollicite également auprès des services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L.122-7 du Code Forestier pour cet aménagement au titre de la réglementation propre au site Natura 2000 qu'est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR2112013 dite « Zone Natura 2000 du Plateau Ardennais ».
- autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 46-2021 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES BUREAUX DE LA MAISON POUR TOUS

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) 0

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (Coût salarial d'un agent communal) pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

CMPP :	1 629.85 €
Ardennes Santé Travail :	429.48 €

Autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 47-2021 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS POUR LA MISE SOUS PLI

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération n°39-2021 du 8 avril 2021, il avait été décidé de recruter des vacataires pour les travaux de mise sous pli de la propagande électorale.

Considérant que cette opération aura lieu les 22 mai et 23 juin 2021, et qu'il convient de fixer la rémunération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe la rémunération de chaque vacataire sur la base d'un forfait de 0,24 € par enveloppe et par agent
- inscrit les crédits nécessaires au budget ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents relatifs à cette décision.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 48-2021 : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
 - le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,

- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 49-2021 : CHANGEMENT DE NOM DE LA PLACE MENDES FRANCE

Votants : 19
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) : 1
(Lysian FAGIS)

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'aménagement de la Place Mendès France,

Vu la volonté de la municipalité de rendre un hommage public à des personnes dont le mérite, le courage et le dévouement ont marqué l'histoire de Rocroi,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de changer la dénomination de la Place Mendès France en **Place Andrée VIENOT**.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 47-2020 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2022

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code de procédure pénale et notamment le livre II,

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 14 avril 2021, six personnes ont été tirées au sort publiquement d'après la liste électorale générale, à savoir :

NOM et Prénom	Date et lieu de naissance	Domicile
PAQUI née ALISSE Jocelyne Marie Eva	27/08/1955 à TAILLETTE (08)	3413 chemin de la Céramique
MESSINA née BINET Marie-Claude Cécile Emelie	31/05/19957 à CHARLEVILLE (08)	1707 Chemin du Calvaire
MATHIEU née CORDIER Jacqueline Madeleine Ferdinande	05/11/1950 à REVIN (08)	6 rue de France
NEIVA née CUVELIER Kathalyne	19/12/1982 à REVIN (08)	1641 chemin du Calvaire
GUILAIN Patrick Christian	07/08/1960 à ROCROI (08)	14 rue des Sorbiers
VIOT Née VAUTRELLE Patricia	21/01/1965 à CHARLEVILLE (08)	1380 La Croix de Fer

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
08/04/2021	Régénération terrain de football	IDVERDE	2 352.00 €
08/04/2021	Fourniture sacs poubelles	FEDERATION DES AVEUGLES	166.80 €
09/04/2021	Stores groupe scolaire	STORE DECOR	1 769.05 €
09/04/2021	Fourniture tricycles groupe scolaire	IO BURO	1 800.90 €
09/04/2021	Fourniture drapeaux	MANUFETES	830.74 €
12/04/2021	Fourniture matériel pour clôture	AGRILEADER	1 060.79 €
13/04/2021	Fourniture matériel ouvriers	CAULLERY	374.86 €
13/04/2021	Réparation véhicule TRAFFIC	RIMBEAUX XAVIER	600.31 €
14/04/2021	Révision GLUTTON	GLUTTON	2 335.28 €
15/04/2021	Installation horloge astronomique	SPIE	588.00 €
19/04/2021	Fourniture brosse pour balayeuse	SOCIETE OUEST VENDEE BALAI	243.78 €
20/04/2021	Remplacement moteur et système d'entraînement cloche église	DH QUARTZ	2 826.00 €
20/04/2021	Remplacement système tintement cloche église	DH QUARTZ	1 572.00 €
26/04/2021	Dés herbant cimetière	COMPAS	916.21 €
26/04/2021	Fourniture vêtement pour dés herbage cimetière	COMPAS	166.25 €
03/05/2021	Brosse débroussailleuse	ROCHA	115.27 €
03/05/2021	Réparation GLUTTON	GLUTTON	868.78 €
07/05/2021	Achat réfrigérateur et micro onde Atelier	RJ SONO	610.99 €
07/05/2021	Fourniture vêtements de travail M TOURNADE	FMI	359.46 €

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION DU CCAS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal Judiciaire souhaite disposer d'une salle (1 fois par mois) pour y tenir des audiences foraines.

La salle de réunion du CCAS a été proposée.

**La séance du conseil municipal du 11 mai 2021 comprend
les délibérations du n° 42-2021 au n° 50-2021.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
Charles BOUQUIGNAUD		PIERRON Guillaume	
DURBECQ Damien			